

22

TVA : FR 28 305 443 855

46160 CASARC

n° TVA intracommunautaire

Le 19. 2 20 25

N° du bon de commande :

J. K. Kuchta et al.

Baye Chyran 6250

pour paiement anticipé

Adresse de facturation (si différente) :

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).